



## Demande conseil

-----  
Par Didine1131

Bonjour, je suis actuellement locataire dans un pavillon de Habbellis( logement social) nous y sommes depuis le 15 octobre et depuis que des problèmes découverts de jours en jours. Problème d'électricité les prises de plusieurs pièces m'ont fait sauter les plombs du compteur, donc j'ai téléphoné pour faire intervenir quelqu'un qui nous a laissés plus de 2 semaines sans courant dans ces pièces là qui sont enfin venues après avoir téléphoné à multiple reprises, des personnes sont intervenues qui n'ont pas trouvé la panne mais qui ont touché et ça a remarché mais le problème n'est pas réglé pour le moment car les lumières sautent quand elles sont allumées mais il a été constaté que au grenier la laine de verre au sol et complètement mouillée qui nous ramène à la moisissure sur le sol de mon fils qui descend au plafond de l'autre chambre en dessous qui est apparue en petite bande qui c'est bien sûr agrandie et de la moisissure qui c'est formée au fur et à mesure dans presque toutes les pièces et la pire c'est notre chambre le linge et au dessus de la fenêtre de la moisissure noire donc j'ai prévenu la personne qui s'occupe de mon secteur encore de ce problème qui c'est enfin déplacé voir au bout de quelques semaines d'attente malgré les coups de téléphone passés, qui constate que ma vmc est morte d'où l'eau dans une prise de la cuisine et la moisissure qui c'est formée partout derrière mais élément de cuisine maintenant et qui c'est étendu partout, il c'est que je vais accoucher dans quelques semaines et que je ne peux pas accueillir un bébé comme ça déjà que j'ai mon fils de 7 ans avec moi que c'est déjà dangereux pour lui et pour nous. Que puis-je faire si il ne se bouge pas ou qu'il faut attendre des mois ? Et si la vmc est changée et fonctionne l'humidité et la moisissure ne reviendra pas tout détruite ? J'ai peur que même si il l'a remplacé que l'on soit toujours envahie de moisissure vu le temps qu'elle ne doit pas fonctionner.. je suis perdu dans tout ça et bloqué je ne sais pas comment faire. Quelles sont les recours que j'ai le droit si rien ne bouge ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Avez-vous eu un diagnostic de l'électricité lors de la signature du bail ? C'est obligatoire...

Vous pouvez commencer par faire un courrier recommandé RAR au bailleur pour lui signaler tous vos problèmes. Essayez d'aérer votre texte et mettez de la ponctuation.

Votre logement ne semble pas conforme aux critères de décence, ce qui est étonnant pour un logement social. Lisez cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042[/url]

"Si le logement n'est pas décent, le locataire doit indiquer par écrit au propriétaire les signes de non-conformité du logement aux critères de décence."

Et s'il ne se passe rien de plus :

"Le locataire doit mettre en demeure le propriétaire de réaliser les travaux de mise en conformité, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après un délai de 2 mois, si la mise en demeure est restée sans réponse ou si le désaccord persiste, le locataire peut saisir le greffe du tribunal."

Consultez aussi votre ADIL.

-----  
Par Didine1131

Merci de votre réponse, non je n'ai pas eu de diagnostic d'électricité lors de la signature du bail.

-----  
Par yapasdequoi

On s'en doutait.  
Maintenant lisez le lien et suivez la démarche conseillée.